



IMAGE DIRECTRICE DU VALLON DE L'AIRE

Planification rurale Cartes des mesures

La carte ci-contre localise les mesures qui permettent de mettre en œuvre les quatre principes de l'image directrice du Vallon de l'Aire. Ces mesures sont développées dans le rapport et peuvent être classées par principe (couleur) ou par thématique (lettre).

Maitres de l'ouvrage
Canton de Genève
(OU, DOAN, OCEau)
Commune de Barmes
Commune de Confignon
Commune de Lancy
Commune d'Ornex
Commune de Plan-les-Quates
Commune de Plan-les-Quates

Paysage	Urbanisme	Environnement	Participation	Agriculture
Oxalis Jérémy Morel Alain Naf	TOPOS urbanisme Michèle Tranda-Pison	David Martin	Agropublica Christophe Zimmermann	agricolée Nicolas Bezançon Marc Gilgen

LEGENDE

- Périmètre de projet
- Limite communale
- Cours d'eau à ciel ouvert/enterré
- Centralité villageoise/urbaine
- Extension urbaine planifiée/en étude
- Parc public existant
- Tramway existant/projet
- Autoroute/route principale

MESURES

Rivière Aire et affluents	Infrastructure multifonctionnelle	Connexion au voisinage	Qualité et quantité des ressources	Gouvernance
---------------------------	-----------------------------------	------------------------	------------------------------------	-------------

*Les mesures non localisées sur la carte sont en italique.

Agriculture

- A1** Localiser - en concertation avec les agriculteurs - les emplacements préférentiels pour les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) afin de renforcer l'infrastructure écologique
- A2** Valoriser l'activité agricole et ses produits par une signalétique adéquate et un renforcement de l'information
- A3** Améliorer la qualité des sols à long terme par la mise en valeur des connaissances et des bonnes pratiques
- A4** Améliorer les aménagements routiers pour les véhicules agricoles afin d'éviter les accidents et de réduire les obstacles
- A5** Définir et développer des leviers de communication sur les enjeux agricoles et alimentaires
- A6** Développer une réflexion sur la valeur des efforts favorisant les services éco-systémiques et sur un moyen de les rémunérer
- A7** Renforcer et développer le réseau de compétences des agriculteurs du Vallon
- A8** Développer une gouvernance locale agricole pour faciliter le dialogue entre les agriculteurs et les communes
- A9** Développer la collaboration avec les acteurs culturels, sportifs et touristiques du Vallon

Eau

- E1** Étudier la renaturation des nants latéraux de l'Aire et adapter l'entretien des autres nants dans la partie aval
- E2** Garantir un débit d'étiage suffisant dans l'Aire
- E3** Améliorer la qualité des rejets d'eaux issus des réseaux d'assainissement dans l'Aire
- E4** Améliorer la qualité des rejets ponctuels et diffus en provenance des parcelles agricoles et viticoles dans l'Aire

Nature

- N1** Renforcer le continuum naturel et la trame noire
- N2** Renforcer la préservation des secteurs à fort potentiel « nature »
- N3** Compléter en temps opportun par des mesures de protection ciblées
- N4** Limiter l'accès public sur l'une des deux rives de l'Aire renaturée
- N5** Revitaliser certains secteurs forestiers riverains de l'Aire
- N6** Valoriser la couverture de l'autoroute pour améliorer le continuum naturel et paysager
- N7** Installer des nichoirs pour les oiseaux migrateurs dans le Vallon de l'Aire

Promenade et paysage

- P1** Renforcer les équipements sur les sites à forte fréquentation
- P2** Reconnaître les sites où l'accès du public à l'eau est spontané (« pieds dans l'eau »)
- P3** Développer un réseau principal de balades à forte fréquentation du public
- P4** Assumer et/ou améliorer certaines sentes existantes de façon à limiter leur impact sur la nature et/ou l'agriculture
- P5** Développer la plantation de structures végétales le long des cheminements dans le Vallon de l'Aire
- P6** Tester différentes méthodes pour résoudre la question du vélo pendant le weekend, de façon à décharger l'axe de l'Aire
- P7** Valoriser les points de vue sur le paysage du Vallon et le Grand paysage
- P8** Améliorer l'accessibilité en transports publics (notamment signalétique depuis et vers les principaux arrêts TP proches du Vallon)
- P9** Renforcer les liens de mobilité douce lors de la réalisation du tram et si la couverture de l'autoroute est réalisée
- P10** Connecter le Vallon de l'Aire au Rhône et au Salève en assurant à long terme le continuum piétons et biologique
- P11** Aménager avec grand soin les transitions entre l'urbanisation (surtout future) et la nature/l'agriculture dans le cadre des procédures respectives
- P12** Présenter un corridor ouvert entre les installations de serres à Lully

Transversal

- T1** Développer un système d'évaluation permanente (monitoring) dans les registres importants pour la gestion des ressources et le maintien de l'offre des services écosystémiques
- T2** Préciser et poursuivre la Gouvernance du Vallon de l'Aire avec une coordination récurrente entre les autorités et les services concernés
- T3** Travailler à la traduction réglementaire des mesures de l'image directrice (celle-ci n'ayant pas de valeur juridique propre)
- T4** Coordonner les planifications cantonale et communales à l'échelle du Vallon, par une organisation permettant de garantir l'efficacité des échanges et des décisions
- T5** Renforcer l'information de manière ciblée, en particulier aux principales « portes d'entrées » menant au Vallon de l'Aire et dans les sites à forte fréquentation
- T6** Développer une Maison de l'Aire pour servir de lieu unique d'information et d'échanges sur le Vallon
- T6** Communiquer de manière coordonnée sur le Vallon de l'Aire

